

PROCES-VERBAL DU CONSEIL

Séance du 9 juin 2016

Etaient présents :

Collège A :

- Mme Martine BUATIER (Procuration de Mme Anne-Véronique WALTER-SIMONNET)
- Mme Hélène CELLE-JEANTON
- M. Fabrice DEVAUX
- Mme Claudine FILIATRE (Procuration de M. Cédric BURON)
- M. Vincent FLECKINGER (Procuration de M. Fabrice BOUQUET)
- M. Pierre JOUBERT

Collège B :

- Mme Annick FRAICHARD
- M. Stefan NEUWIRTH
- M. Yvan PETERSCHMITT
- Mme Pascale RUFFALDI
- M. Jérôme SALVI

Collège des IATOS

- Mme Sylvie COSTILLE
- M. Marc DAZIN
- M. Christian ESTAVOYER
- Mme Laurence PAILLARD
- Mme Catherine PELLET
- M. Patrice SALZENSTEIN
- M. Yvon THIRIOT

Collège des usagers

- Mme Sophie FAVRE-REGUILLON
- M. Valentin SORLET

Personnalités extérieures

- M. Guy FLAUDER
- Mme Dominique FROMENT (Procuration de M. Daniel BOUSCAVET)

Membres de droit

- M. Badr ALAOUI-SOSSE
- M. Jean-Pascal ANSEL
- Mme Mathilde BUGNON-HENRIET
- M. Michel FROMM

- Mme Catherine LACOUR
- Mme Fabienne TATIN-FROUX

Excusés :

- M. Fabrice BOUQUET
- M. Cédric BURON
- M. Daniel BOUSCAVET
- Mme Thérèse LEBLOIS
- Mme Anne –Véronique WALTER SIMONNET

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 heures 05.

Jean-Pascal ANSEL présente deux personnalités extérieures présentes :

- Madame Dominique FROMENT, directrice du CROUS
- Monsieur Guy FLAUDER, proviseur du lycée Jules HAAG de BESANCON

Il précise qu'il manque encore les désignations pour

- Le CNRS
- La communauté d'agglomération de BESANCON
- La région
- Les organisations syndicales les plus représentatives au niveau des salariés et du patronat

1 – Approbation du procès-verbal du 10 mai 2016

Suite aux remarques faites par M. Stefan NEUWIRTH au nom de Mme Carlotta DONADELLO, la modification suivante sera prise en compte

L'UFR manque surtout de grandes salles, par rapport à l'augmentation de la taille des groupes de TD compte tenu de l'accroissement des effectifs.

Le procès-verbal de la séance du 10 mai 2016 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

2 – Budget rectificatif 2016

Le budget rectificatif permet de prendre en compte les recettes arrivant en cours d'année. Catherine LACOUR présente le document distribué en séance.

Les nouvelles recettes concernent essentiellement l'apprentissage, 127965 € en fonctionnement et 95667 € en investissement (pour la LP ARIA et le master de géologie)

Les sommes indiquées pour les contrats de recherche, pour 450000 €, sont un moyen technique pour permettre d'anticiper de nouvelles conventions et les prendre en compte au niveau comptable. Cela ne correspond pas pour l'instant à des recettes réelles.

Jean-Pascal ANSEL précise que 4 formations par apprentissage existent à l'UFR ST.

Les contrats de professionnalisation sont pris en compte dans le cadre des crédits de formations continue. La répartition de ceux-ci est interne.

La taxe d'apprentissage, dont le montant n'est pas connu à cette date, fera également l'objet d'une répartition en interne. On ne sait pas encore si la campagne d'appel au versement de la taxe faite en début d'année a eu ou non une incidence sur les sommes collectées.

Le budget rectificatif est adopté à l'unanimité.

3 – Désignation de membres pour le conseil de pilotage du collegium CMI

L'UFC dispose de 8 formations CMI, fonctionnant en appui sur des licences et masters existants. Ils sont gérés selon le référentiel FIGURE. Les diplômes L et M sont délivrés avec le label CMI.

La partie pédagogique est gérée par un collegium dont Mathilde BUGNON-HENRIET est directrice des études.

Il est prévu dans le statut des collegium CMI que 5 représentants du conseil de gestion de l'UFR ST siègent au COPIL, 4 enseignants et 1 étudiant.

Se proposent

- Fabrice BOUQUET, pour l'informatique
- Fabrice DEVAUX, pour électronique et mécanique
- Jérôme SALVI, pour physique et EEA
- Hélène CELLE-JEANTON, pour la géologie
- Valentin SORLET, étudiant

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4 – Mise à disposition de locaux

L'UFR est régulièrement sollicitée pour le prêt de locaux. Des tarifs de locations ont été votés en 2012 par le CA de l'UFC (document distribué en séance).

Jean-Pascal ANSEL souhaite que le conseil se prononce sur l'application de ces tarifs et sur les exonérations possibles. De façon historique, l'amphi A est mis à disposition à titre gratuit pour des conférences de la Société d'Histoire Naturelle du Doubs, une fois par mois.

Du 6 au 9 juillet prochain, l'UFR recevra dans ses locaux, et dans ceux de l'UFR SJEPG, à la demande de la Présidence, l'université d'été des mouvements sociaux et de la solidarité internationale. Un tarif sera négocié directement par le CA de l'UFC pour cette manifestation.

Catherine PELLET demande si les autres composantes de l'UFC qui utilisent nos locaux versent une location ou au moins une participation pour les fluides

Jean-Pascal ANSEL répond qu'il n'y a pas de participation financière pour les manifestations internes à l'UFC ou pour les cours et colloques. La gestion des fluides demanderait effectivement à être révisée.

Sur la gestion des fluides, plusieurs interventions :

- Mme FILIATRE pense qu'il faudrait mettre des joints aux fenêtres et rappeler en début d'année aux usagers qu'il convient de fermer les fenêtres en sortant, et d'éteindre les lumières
- Mme BUATIER indique que le fonctionnement des radiateurs est très variable selon leur situation
- Mme FRAICHART regrette que l'on ne puisse moduler le chauffage dans les salles de cours où la seule possibilité est l'ouverture des fenêtres

Jean-Pascal ANSEL propose d'exonérer de location les activités relevant des sciences et de la diffusion du savoir des sciences et techniques, effectuées dans le cadre associatif. Les usagers de l'UFR tels les étudiants sont traités dans le cadre des conventions de l'UFC.

Après discussion, la proposition est approuvée à l'unanimité.

5 – Réflexion sur les commissions

Conformément aux statuts de l'UFR, il est possible de mettre en place des commissions ad hoc, pour des problèmes spécifiques, avec géométrie variable.

Jean-Pascal ANSEL propose de réfléchir sur différents problèmes sans ouvrir trop de chantiers à la fois. Pour l'an prochain le travail pourrait porter sur le thème « réflexion sur les articulations secrétariats pédagogiques/formations/scolarité »

Il convient d'examiner les tâches attendues et de mettre en relation les forces en présence, examiner ce qui pourrait être redondant.

Seront adjoints aux membres du conseil des personnes concernées, dans ce cas les responsables de département d'enseignement en particulier.

Souhaitent participer à cette commission Marc DAZIN, Catherine PELLET, Annick FRAICHARD, Pascale RUFFALDI, Pierre JOUBERT

Compte-tenu de l'importance de cette commission, Jean-Pascal ANSEL propose de la présider.

Les membres du conseil qui sont absents ce jour pourront faire acte de candidature.

Cette composition est adoptée à l'unanimité.

Laurence PAILLARD demande s'il y aura une commission LMD. Jean-Pascal ANSEL répond qu'il s'agira d'un groupe de travail pour la mise en place des structures de maquettes dans APOGEE.

6 – Questions diverses

Cession à titre gratuit de matériel à l'université de Yaoundé, Cameroun

Le département de physique propose de faire don de 2 oscilloscopes et 2 alimentations dont les dates d'achats vont de 1979 à 1985. Jean-Pascal ANSEL demande l'autorisation de sortir ces matériels de l'inventaire.

Accord à l'unanimité.

Aide au projet étudiant master SAPIAA

La formation SAPIAA souhaite apporter une aide à des projets d'étudiants en master SAPIAA. Une subvention de 500€ est proposée pour un projet de l'association SAPI2A.

Accord à l'unanimité.

Fiches AOF

Elles doivent être prêtes rapidement. Une relecture sera faite par l'équipe de direction. La remontée au ministère doit être faite pour fin septembre.

Fermeture de l'UFR congés d'été

Jean-Pascal ANSEL propose d'aligner la fermeture sur celle de la Présidence, du 21 juillet au 16 août 2016 matin, les applications informatique cessant de fonctionner le jeudi soir. Pour les personnes demandant à travailler durant cette période, il souhaite une demande indiquant le motif. Cela pose des problèmes particuliers en matière de sécurité, en particulier le travail isolé est interdit.

Catherine PELLET demande que l'égalité de traitement des personnels soit assurée. Il y a beaucoup de jours de fermetures imposés, 5 semaines sur l'année. Pourquoi fermer dès le jeudi soir ?

Jean-Pascal ANSEL fait part de son accord pour une fermeture le 22 juillet.

Occupation des locaux par les associations étudiantes

Des conventions doivent être signées pour la mise à disposition de locaux aux associations d'étudiants, en respectant les directives cadres de l'UFC.

Un recensement a été fait des associations qui ont leur siège social à l'UFR, car cela doit être validé.

Un bureau d'étudiants est en cours de constitution et Jean-Pascal ANSEL va prochainement rencontrer les étudiants concernés.

Actuellement, des locaux sont mis à disposition en propédeutique et l'Aqua en métrologie. En ce qui concerne l'Aqua, Jean-Pascal ANSEL fait état des remarques du correspondant Hygiène et sécurité :

Le bâtiment Métrologie B, d'après la réglementation pour les ERP (Etablissement recevant du Public), soumis à l'arrêté du 25 juin 1980, est classé en type R (établissement d'enseignement) avec des activités de type W (administration). L'Aqua occupant les locaux de ce bâtiment, de ce fait, ne peut continuer à effectuer la préparation et la vente de denrées alimentaires. En effet, seul un bâtiment classé en type N (restaurant et débit de boissons) autorise ce type d'activités. De plus, la conception des locaux ne respecte en rien les textes du Règlement CE n°852/2004 relatifs à l'hygiène des denrées alimentaires (paquet Hygiène du Parlement européen transposé en droit français par l'Arrêté du 21 décembre 2009) et qui renvoie expressément vers les guides de bonnes pratiques sectoriels qui permettent la mise en œuvre de la démarche HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point)

Compte tenu de ces informations, Jean-Pascal ANSEL estime ne pas être en mesure de signer une convention qui accepterait la vente de produits confectionnés sur place.

Dominique FROMENT indique que pour un service d'alimentation, le CROUS pourrait assurer un service de salades, sandwiches chauds et froids, boissons, avec un food truck, sur le parvis, à titre expérimental l'an prochain.

Jean-Pascal ANSEL remercie Dominique FROMENT de faire cette proposition pour le maintien de l'activité restauration dans les lieux, ce qui permettra à l'association d'exister sur d'autres formes d'activités le temps qu'une réflexion globale puisse se faire pour l'avenir.

Primes de responsabilité pédagogique

Claudine FILIATRE demande comment seront prises en compte les responsabilités pédagogiques prises en septembre.

Jean-Pascal ANSEL précise que l'enveloppe des PRP est allouée par l'UFC mais ne couvre pas l'ensemble des besoins. Un point a été fait avec les responsables de département. Comme tous les collègues ne peuvent percevoir la prime, au final, chaque département dispose d'au moins ce qui a été voté en CA.

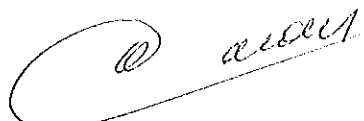
Jardin botanique

Catherine PELLET demande ce qu'il adviendra du jardin botanique en cas de fermeture de LECLERC.

Jean-Pascal ANSEL répond qu'il serait installé sur les terrains de l'Observatoire ; il précise que les opérations ne sont pas liées avec le déménagement de LECLERC, qui n'interviendra pas au cours de la prochaine année. Il ajoute que le gardien ne pourra pas être remplacé et qu'il sera fait appel à une société pour la fermeture des locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 10.

La secrétaire de séance



Catherine LACOUR

le Directeur



Jean-Pascal ANSEL